

\$5,000 pour le combustible et l'éclairage de Rideau Hall; \$10,000 pour des réparations, et diverses dépenses à Rideau Hall; total: \$251,500, est ensuite pris en considération.

M. KIRKPATRICK—La dépense pour loyers, réparations, ameublement et chauffage, a augmenté considérablement durant les dernières années; en 1872-73, elle s'est élevée à \$81,000, en 1873-74 à \$95,000, et maintenant elle n'est pas moindre que \$182,000. J'espère que le premier ministre nous donnera des explications, et comme j'ai posé la question poliment, j'espère que le premier ministre ne me répondra pas avec humeur.

Hon. M. MACKENZIE—Les frais d'entretien des édifices publics se sont accrus énormément depuis quelque temps. Les nouveaux édifices que l'on a construits à Montréal, Toronto, et ailleurs, ont augmenté énormément leurs frais d'entretien. Il a été nécessaire de louer un certain nombre d'édifices. Il a fallu par exemple louer des appartements pour la Cour Suprême et pour les arpenteurs du chemin de fer du Pacifique, vu le manque de local dans les édifices publics, et il a fallu exécuter passablement d'ouvrage dans ces appartements avant de pouvoir les occuper. On trouvera les détails de ces dépenses dans les comptes publics.

Je ne sais qu'il n'y ait rien d'anormal dans ce fait; cet excédant de dépenses s'explique par le plus grand nombre d'édifices à entretenir. Le choix de Rideau Hall comme lieu de résidence du gouverneur a été malheureux tout d'abord. Les terrains et les bâtiments ont coûté près de \$400,000. L'ancien édifice se trouvant l'an dernier dans un mauvais état, on a dû construire un nouveau toit en bois et en fer, et il est maintenant dans une assez bonne condition.

La proposition est adoptée.

L'item de \$62,200 pour des havres et brise-lames dans Ontario vient ensuite sur le tapis.

Hon. M. MACKENZIE—La somme de \$6,000 que l'on doit dépenser à la Baie du Tonnerre a pour but d'approfondir la rivière Kaministiquia d'environ 2½ pieds. Le gouvernement local d'Ontario a dépensé plusieurs milliers de piastres pour améliorer la localité, et comme elle doit être le terminus du

chemin de fer du Pacifique, il sera nécessaire de creuser la rivière de façon qu'elle ait au moins 12 pieds de profondeur.

M. PLATT—Je désire avoir quelques renseignements sur le crédit affecté au havre de Toronto. Il me semble injuste de négliger le port de Toronto, qui est un havre de refuge.

Hon. M. MACKENZIE—Un crédit a été voté l'an dernier dans le but de permettre au gouvernement, en premier lieu, de faire une étude scientifique complète du havre, puis de construire quelques jetées temporaires, si on trouvait la chose désirable, afin de constater l'effet des courants sur les dépôts de sable à certains endroits. Plusieurs ingénieurs ont consacré beaucoup de temps à cette étude, et leur rapport est presque terminé. Cette étude a démontré, ce que l'on ignorait auparavant, que la rupture du barrage à l'extrémité est n'avait réellement pas endommagé la partie intérieure du havre. On a constaté que la profondeur de l'eau autour des quais ne dépassait pas dix pieds. La seule amélioration urgente, c'est l'exécution de certains travaux de dragage au quai de la Reine; il sera aussi nécessaire de beaucoup creuser le havre pour faciliter l'entrée des plus gros bâtiments. La baie est trop peu profonde. Le plan original soumis au département des Travaux Publics, avait entraîné une dépense de trois à quatre cents mille piastres; et cette étude a eu pour effet de démontrer que ces déboursés avaient été faits en pure perte. On peut approfondir le havre au moyen du dragage seulement. La destruction du havre par la rupture du barrage n'est pas à craindre.

L'item est adopté.

M. CIMON—Je serais heureux de savoir de l'honorable premier ministre pourquoi il a refusé cette année d'inscrire au budget aucune somme d'argent pour des havres, jetées et brise-lames dans la province de Québec, où la navigation a une si grande importance. Il n'y a pas un seul sou dans le budget qui soit affecté à cette fin pour la province de Québec.

Je demanderai à l'honorable premier ministre s'il n'a reçu aucune demande à ce sujet, et s'il ignore que des améliorations sont nécessaires dans la province

Hon. M. MACKENZIE